



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023



TABLE DES MATIÈRES

1	Mise en contexte	2
2	Priorités d'intervention.....	3
3	Politique de soutien aux projets structurants 2023	4
4	Projets structurants pour améliorer les milieux de vie - Bilan des projets par secteur d'activité	5
5	Conclusion	10
6	Service de développement économique de la MRC du Fjord-du-Saguenay.....	11
6.1	Services personnalisés offerts par une équipe expérimentée et dynamique.	11
6.2	Présence territoriale et régionale	11
6.3	Nombre de dossiers approuvés	13
6.4	Vision pour l'année 2024	13

1 MISE EN CONTEXTE

C'est le 11 décembre 2019 que l'Assemblée nationale sanctionne le Projet de loi n° 47, loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités, et a permis de créer le Fonds régions et ruralité (FRR).

Le FRR est entré en vigueur le 1^{er} avril 2020, et dispose d'une enveloppe totalisant près de 1,3 G\$ pour la durée du partenariat 2020-2024.

Le FRR se décline en quatre volets. Le volet en lien avec la Politique de soutien aux projets structurants., et la Politique d'investissement du Fonds d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat s'avère le volet 2 : « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ».

Ce volet se veut la continuité du Fonds de développement des territoires (FDT), 2015-2020. Celui-ci soutient les MRC et organismes ayant les compétences de la MRC dans leur mission de développement local et régional.

L'affectation du FRR doit servir à financer des mesures portant sur les éléments suivants :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire ;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines sociaux, culturels, touristiques, environnementaux, technologiques ou autres) ;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise privée ;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie notamment dans les domaines sociaux, culturels, économiques et environnementaux ;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement ;
- Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin.

Le FRR prévoit la mise en place de politiques afin de permettre de réaliser des investissements sur le territoire. Pour ce faire, la MRC maintient actuellement deux politiques en lien avec cet objectif, soit la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et la Politique d'investissement du Fonds d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat.

2 PRIORITÉS D'INTERVENTION

Les priorités d'intervention 2023 sont en lien avec la vision stratégique de la MRC du Fjord-du-Saguenay. L'esprit de la vision stratégique s'explique par un milieu de vie diversifié. Dans la Politique de soutien aux projets structurants, nous considérons les différentes réalités que connaissent les municipalités composant la MRC, lesquelles apportent des défis et des enjeux tout aussi différents. Notons, au passage, que l'environnement économique de nos municipalités est l'une des pierres angulaires de leur vitalité. Il est manifeste, grâce aux nouveaux pouvoirs conférés par le FRR, d'intervenir au sein des entreprises privées à créer des emplois et de la richesse sur l'ensemble du territoire.

Il est également tout naturel de laisser les municipalités décider quels projets correspondent à leurs priorités locales. Ainsi, chaque organisme désirant obtenir une aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants doit obtenir une résolution d'appui de sa municipalité. Cette résolution assure implicitement au comité d'analyse que le projet est en concordance avec les règlements et la vision de développement de la municipalité et que l'organisme promoteur bénéficie de la reconnaissance de sa municipalité.

La vision stratégique est devenue un document de référence dont découlent plusieurs planifications. Par conséquent, afin d'être cohérente avec la vision stratégique, la MRC du Fjord-du-Saguenay exige que les projets déposés s'inscrivent minimalement dans une des quatre grandes intentions de celle-ci et mettent en œuvre une piste d'action identifiée dans le document. Voici les quatre grandes intentions de la vision :

- 1. Le développement social et culturel :** une volonté de maintenir et de renouveler la population sur le territoire de la MRC ;
- 2. Le développement économique :** une volonté de s'appuyer davantage sur les forces et les meilleurs atouts du territoire pour développer l'économie ;
- 3. Le développement durable :** une volonté d'être créatif, efficace et novateur dans les façons de voir et de faire le développement économique, environnemental, social et culturel ;
- 4. Le développement concerté :** une volonté de s'unir dans la différence, selon les forces distinctives de chaque municipalité et les avantages comparatifs du caractère rural de la MRC.

3 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 2023

Le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a révisé la politique en janvier 2023 en actualisant le texte et en apportant les modifications suivantes (résolution C-23-16) :

- une mention a été ajoutée au point « 6.3 modalités de l'aide financière » mentionnant que le promoteur doit s'assurer de conserver les biens et actifs du projet en bon état et conforme aux différentes normes applicables et d'assurer la pérennité du projet.
- Le point « 6.12 récurrence et mobilisation » a été ajouté. Ce point permet de mieux définir la mobilisation et la récurrence, et y mentionne les nouveaux pourcentages permis à utiliser dans l'enveloppe disponible. La récurrence ne doit désormais pas dépasser 50 % de l'enveloppe locale annuelle, et la mobilisation ne doit pas dépasser 25 %. La somme de la récurrence et de la mobilisation ne doit pas dépasser 65 % de l'enveloppe totale.
- Au point « 6.16 visibilité pour la MRC », nous avons ajouté la mention que les modalités de l'affichage de la participation de la MRC doivent être en respect avec les normes graphiques de la trousse de visibilité préparée par le Service des communications.
- Nous demandons que les organismes possèdent un compte bancaire dans une institution reconnue afin de pouvoir procéder à l'encaissement de l'aide financière.
- Au point « 6.20 reddition de compte du promoteur », nous avons spécifié que le promoteur doit transmettre le rapport final 30 jours suivant la date de fin mentionnée dans le formulaire de demande et de ce fait dans l'entente.
- En ce qui concerne les documents à joindre à la demande, la preuve d'intention des partenaires financiers a été retirée, mais la MRC se réserve le droit de la demander au besoin.
- Nous avons retiré le point « qu'un promoteur qui fait défaut de fournir à la MRC le rapport d'activité et les pièces justificatives requises, dans les 18 mois suivant la signature de l'entente, perdra la portion non versée de la subvention et ne pourra pas déposer à nouveau des projets dans le cadre de la politique » puisque la MRC est dotée d'une politique de gestion des écarts à l'interne permettant le report d'une date limite de remise des rapports finaux, et que des suivis rigoureux sont faits avec les promoteurs concernant les rapports finaux.
- Nous avons ajouté le processus de cheminement d'une demande en annexe.

En plus des modifications apportées à la Politique, les points suivants demeurent :

- Possibilité de présenter des projets de natures locale, régionale et d'envergure ;
- L'aide financière couvre un maximum de 90 % des dépenses admissibles ;
- Le coût minimum du projet est de 1 000 \$ et la contribution en bénévolat, dons ou prêts n'est pas considérée dans les dépenses admissibles ;
- La réalisation des projets peut s'étendre sur plusieurs années, mais ne doit pas dépasser le mandat du conseil municipal.

Ces améliorations de la Politique dotent la MRC du Fjord-du-Saguenay d'un moyen financier permettant d'aider les organismes ayant des projets rassembleurs, tout en renforçant la philosophie derrière le fonds de gestion.

4 PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE - BILAN DES PROJETS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Quarante-huit projets répartis dans treize municipalités ont été engagés dans l'enveloppe locale de la Politique en 2023, soit :

Municipalité	Organisme promoteur	Nom du projet	Aide engagée
Bégin	CAIR de Bégin	Animation de milieu 2023	44 271 \$
	Municipalité de Bégin	Traitement des insectes piqueurs	20 000 \$
		Aménagement d'un local communautaire et d'un patio extérieur	24 599 \$
Total Bégin			88 870 \$
Ferland-et-Boilleau	Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Semaine de relâche 2023	5 370 \$
		Symposium des sculpteurs sur bois 2023	9 250 \$
		Mobilisation 2023 - Agent de développement	25 000 \$
		Mois de l'arbre 2023	900 \$
		Fête nationale du Québec à Ferland-et-Boilleau	6 000 \$
		Boréafest	16 000 \$

Municipalité	Organisme promoteur	Nom du projet	Aide engagée	
	Comité des familles de Ferland-et-Boilleau	Programmation des activités 2023-2024	2 000 \$	
	Comité des loisirs de Ferland-et-Boilleau	Kayak Ah ! Ah !	1 238 \$	
Total Ferland-et-Boilleau			65 758 \$	
L'Anse-Saint-Jean	La Montagne en Feu	Déploiement d'activités événementielles hivernales 2023/ Montagne en Feu	5 000 \$	
	Maison des jeunes du Bas-Saguenay	Animation estivale 2023	8 000 \$	
	Municipalité de L'Anse-Saint-Jean		Phase 1 - Quai municipal, inspection et rapport de sécurité	16 126 \$
			Travaux de démantèlement et mise à niveau - Quai municipal - phase 2	25 592 \$
			Festival du four à pain, 4 ^e édition	1 \$
	Centre communautaire la Petite École		Camp de jour et activités thématiques enivrantes pour 2023	5 000 \$
			Festivités de la Saint-Jean-Baptiste à L'Anse-Saint-Jean	3 000 \$
Total L'Anse-Saint-Jean			62 719 \$	
Larouche	Municipalité de Larouche	Amélioration des infrastructures, installation de clôtures	25 608 \$	
		Animation du milieu 2023	25 000 \$	
		Espaces verts : parc William-Larouche, sentier et jardin éducatif	97 028 \$	
Total Larouche			147 636 \$	

Municipalité	Organisme promoteur	Nom du projet	Aide engagée
Petit-Saguenay	Municipalité de Petit-Saguenay	Forêt nourricière de Petit-Saguenay	20 000 \$
		Mobilisation du milieu	15 000 \$
		Projet écoquartier participatif, embauche de M. Théo Petitjean	25 000 \$
		Aménagement du cœur du village	18 593 \$
	Zec Buteux Bas-Saguenay	Maintien et amélioration du potentiel de service de l'accueil Baribeau	15 000 \$
	OTJ Petit-Saguenay	Festival Virage	10 000 \$
		Programmation culturelle (mobilisation)	10 000 \$
Total Petit-Saguenay			113 593 \$
Rivière-Éternité	Municipalité de Rivière-Éternité	Analyse de l'état de la Statue de Notre-Dame-du-Saguenay	6 954 \$
		Réaménagement de la propriété municipale	31 511 \$
		Ressources en loisirs, communautaires et développement	14 906 \$
Total Rivière-Éternité			53 371 \$
Saint-Ambroise	Municipalité de Saint-Ambroise	Réparation de la zamboni	14 213 \$
		Réparation du restaurant de l'aréna Marcel-Claveau	19 390 \$
		Étude de faisabilité d'amélioration des infrastructures en loisirs	47 245 \$

Municipalité	Organisme promoteur	Nom du projet	Aide engagée
	Festival de la Chanson de Saint-Ambroise	Festival de la Chanson de Saint-Ambroise	12 500 \$
Total Saint-Ambroise			93 348 \$
Saint-Charles-de-Bourget	Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	Activités éducatives à l'école Saint-Charles	4 500 \$
Total Saint-Charles-de-Bourget			4 500 \$

Municipalité	Organisme promoteur	Nom du projet	Aide engagée
Saint-David-de-Falardeau	Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Aménagement d'une salle de réunions dans l'aréna	17 759 \$
		Éclairage du site événementiel	44 256 \$
		Traitement des insectes piqueurs 2023	25 479 \$
Total Saint-David-de-Falardeau			87 494 \$
Sainte-Rose-du-Nord	Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord	Réalisation d'un plan d'aménagement (touristique)	11 500 \$
	Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord	Fjord Vivant 2023 - formule magique !	15 000 \$
		Symposium de sculpture sur bois à la tronçonneuse - Chainsaw Party 2023	17 500 \$
		Mobilisation 2023	20 000 \$
		Carte touristique 2023	2 063 \$
Total Sainte-Rose-du-Nord			66 063 \$
Saint-Félix-d'Otis	s.o.	s.o.	s.o.
Total Saint-Félix-d Otis			0 \$
Saint-Fulgence	s.o.	s.o.	s.o.
Total Saint-Fulgence			0 \$
Saint-Honoré	Ville de Saint-Honoré	Amélioration des infrastructures de loisirs	62 015 \$
Total Saint-Honoré			62 015 \$
Total général			845 367 \$

Une aide financière a également été octroyée pour deux projets d'envergure en 2023 :

Municipalité	Organisme promoteur	Nom du projet	Aide engagée
Petit-Saguenay	Municipalité de Petit-Saguenay	Aménagement du cœur du village	20 437 \$
Petit-Saguenay	Club de Motoneige du Fjord	Amélioration du sentier de motoneige R-383 dans le Bas-Saguenay	80 000 \$
Total général			100 437 \$

Une aide financière a également été octroyée pour un projet régional en 2023 :

Municipalité	Organisme promoteur	Nom du projet	Aide engagée
Sainte-Rose-du-Nord	Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord	Réalisation des travaux d'urgence - quai de Sainte-Rose-du-Nord	50 000 \$
Total général			50 000 \$

Les engagements pour 2023, pour l'ensemble des volets, totalisent donc 995 804 \$.

5 CONCLUSION

Les sommes utilisées en 2023 dans le cadre du FRR permettent à de nombreux acteurs du milieu de réaliser des projets qui autrement ne verraient peut-être pas le jour. Les municipalités reçoivent peu d'aide financière pour les secteurs communautaires, culturels, etc., et la Politique de projets structurants pour améliorer les milieux de vie vient pallier ce manque en aidant les communautés avec des projets diversifiés. Le soutien aux entreprises privées permet quant à lui de créer et de maintenir des emplois dans les milieux et permet de vitaliser ceux-ci.

6 SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

6.1 Services personnalisés offerts par une équipe expérimentée et dynamique

La MRC se positionne en tant que partenaire incontournable pour les entrepreneurs de son territoire. L'équipe du Service de développement économique (SDÉ) est disponible pour soutenir les entreprises à chaque étape de leur projet, qu'il s'agisse de démarrage, d'expansion, de développement ou de relève d'entreprise.

Composé d'un directeur et de trois conseillers aux entreprises détenant des compétences dans les différentes fonctions de l'entreprise, le SDÉ se démarque par le suivi personnalisé qu'il accorde aux promoteurs, l'accompagnement dans la recherche de financement et le maillage avec différents intervenants du milieu économique.

La force du service s'avère la poursuite d'un objectif commun, la réussite des entrepreneurs du territoire et la vitalité économique de nos milieux.

Services d'accompagnement

- + Aide à l'élaboration de plans d'affaires et de plans de développement ;
- + Développement de stratégies d'attraction et de recrutement de la main-d'œuvre ;
- + Formation, ateliers et développement des compétences ;
- + Maillage et réseautage ;
- + Planification de la relève d'entreprise ;
- + Soutien au démarrage, à la croissance et à l'expansion d'entreprises ;
- + Recherche de financement ;

Aides financières

- + Fonds d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat (FASE) : aide non remboursable ;
- + Politique d'investissement commune FLI (Fonds local d'investissement) et FLS (Fonds local de solidarité) : prêt ;
- + Politique d'aide aux petites et moyennes entreprises (PAU-PME) : prêt et aide non remboursable ;
- + Mesures au soutien des travailleurs autonomes.

6.2 Présence territoriale et régionale

Partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord

Grâce à ce partenariat, la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord offre des conférences destinées au milieu des affaires du territoire.

Gala du mérite économique de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord

La MRC du Fjord-du-Saguenay, par le biais de son Service de développement économique, est partenaire du Gala des Dubuc. Cette collaboration permet à la MRC d'avoir une catégorie destinée uniquement aux entreprises du territoire. Le prix « Défi territorial » est attribué à toute entreprise dont les activités et sa principale place d'affaires sont sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. De plus, le personnel du Service de développement économique est impliqué dans le comité de sélection.



Les finalistes et les récipiendaires 2023 pour la catégorie « Défi territorial » étaient :

- Coopérative Ferland et Boileau : récipiendaire de la catégorie « Défi territorial » ;
- Interbus: finaliste de la catégorie « Défi territorial » ;
- Coopérative de solidarité du Cap Jaseux : finaliste de la catégorie « Défi territorial ».

Implication dans le milieu

Le Service de développement économique s'implique dans son milieu et crée des partenariats solides avec différents intervenants. Il participe à divers événements permettant de mettre en valeur l'entrepreneur et l'entrepreneuriat. Le Service de développement économique contribue activement, financièrement ou techniquement, à plusieurs initiatives et organismes régionaux dont :

- Mutualisation de la main-d'œuvre et de certains services dans le Bas-Saguenay ;
- Écosystème start-up ;
- La Ruche Québec - sociofinancement ;
- Développement économique 02 ;
- CQDD (PME durable 02) ;
- Pôle d'économie sociale (ESSOR 02) ;
- Entente sectorielle agroalimentaire 02 ;
- Transport agricole 02 ;
- Solidar ;
- Stratégie de main-d'œuvre, comité de mise en œuvre ;
- Innovation 02 - ÉRAC ;
- L'ARTERRE ;
- Entente de partenariat régionale en tourisme (ATR) ;
- Comité du succès - Développement du service Oriance de l'ATR ;
- Créneau du tourisme d'aventure et écotourisme ;
- Réseau mentorat et cellule locale.

6.3 Nombre de dossiers approuvés

Le comité d'investissement a approuvé un total de quinze projets en lien avec le Fonds d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat (FASE) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Voici un sommaire par secteur d'activité des projets approuvés :

SECTEUR	MONTANT ENGAGÉ	EMPLOIS CRÉÉS	EMPLOIS MAINTENUS
Agriculture	79 009 \$	4	7
Tourisme	69 000 \$	3	5
Économique	227 465 \$	8	75
Autres	0 \$	0	0
TOTAL	375 474 \$	15	87

6.4 Vision pour l'année 2024

Pour l'année 2024, le SDÉ désire se rapprocher davantage des entreprises et faire connaître ses services.

- L'année débutera par une révision du plan d'action du SDÉ (PIAR) ;
- La révision des politiques d'investissement sera mise à jour ;
- Les fonds locaux (FLI et FLS) seront renouvelés, dans une optique de flexibilité élargie, mais toujours sous le signe de la rigueur et d'un développement durable et pérenne ;
- Le financement offert sous forme de subvention par le SDÉ sera focalisé autour de grands axes, dont le maintien des services de proximité, le développement durable, la transition numérique et l'automatisation et la relève.

L'approche terrain, mise en place depuis déjà plusieurs mois, sera accentuée, notamment par l'embauche d'une troisième ressource en lien avec le programme Accès entreprise Québec, dont les compétences seront complémentaires aux membres actuels de l'équipe.

L'embauche d'un chargé du développement de la filière touristique, en lien avec l'initiative Signature innovation, aura pour effet d'accélérer le déploiement des actions identifiées à la Stratégie de développement de l'industrie touristique de la MRC, dont les principaux objectifs sont la création de richesse nouvelle et le rehaussement de l'attractivité territoriale.

En continuité avec les années précédentes, la pénurie de main-d'œuvre occupera encore, cette année, une place prépondérante au sein des préoccupations des entreprises, mais aussi au sein des actions portées par le SDÉ, qui se matérialiseront, notamment, par la réalisation d'une entente avec Promotion Saguenay pour la fourniture de services aux entrepreneurs désireux de recruter à l'international. De plus, les efforts de concertation entre les milieux et le maillage entre les entreprises et les collectivités d'accueil, notamment par l'entremise de l'agente à l'immigration de la MRC, seront accentués. La participation de la MRC à la stratégie régionale est également un incontournable pour améliorer l'attractivité de notre territoire et l'établissement durable des nouveaux arrivants.

L'intelligence artificielle, encore largement méconnue des entrepreneurs québécois, fera également partie des pistes proposées et soutenues par le SDÉ, autant en réponse à la pénurie qu'en réponse à la hausse des coûts de production et au vieillissement de la population active. Le SDÉ travaillera en partenariat avec le Colab et l'Espace régional d'innovation et de croissance (ÉRAC) Innovation 02 à ces égards.

Dans la lignée du vieillissement, les entrepreneurs du territoire n'échappent malheureusement pas à cette tendance lourde. L'âge moyen des gens d'affaires de la région est parmi le plus élevé de la province, et le SDÉ entend favoriser la démarche de réflexion des propriétaires actuels, tout en soutenant leurs relèveurs, et ce, en partenariat avec le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ) et les partenaires sectoriels, dont les comités agricoles.

Dans la veine des dossiers agricoles, le SDÉ entend soutenir les initiatives de production locale et d'achat local, agricole ou non, et contribuer aux efforts d'accession des producteurs aux marchés publics et institutionnels, en accord avec les récentes visées gouvernementales.